Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL011_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL011_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf février deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme PROST, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
M. SCHMID (donne pouvoir à M. LE MERRER) Mme LECLERC (donne pouvoir à Mme PROST), Mme OLIVIER (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme LE MEN (donne pouvoir à Mme TURMEL), Mme DURAND (donne pouvoir à M. TORCHE), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme THOMAS (donne pouvoir à M. COUDRAY)
Mme TASSEL, M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

1. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SUR LE GOLF DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ - ATTRIBUTION

1.2
Monsieur HAMON, rapporteur :

Le contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du golf de Pléneuf-Val-André et de ses équipements connexes arrive à échéance le 30 avril 2026.

Lors de sa séance du 24 avril 2025, le Conseil municipal de Pléneuf-Val-André a autorisé le lancement d'une procédure de renouvellement de la délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du golf communal.

À la suite de la publication de l'avis de consultation, seule la société BLUE GREEN SNC a déposé un dossier de candidature et d'offre.

La Commission de délégation de service public, réunie le 8 septembre 2025, a analysé l'unique dossier de candidat et déclaré conforme la candidature déposée par la société BLUE GREEN SNC.

Une seconde réunion de la Commission, tenue le 2 octobre 2025, a procédé à l'analyse de l'offre initiale de BLUE GREEN SNC et autorisé Monsieur le Maire à engager des négociations avec cette société.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL011_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Deux réunions de négociation se sont tenues les 27 novembre 2025 et 8 janvier 2026 avec les représentants de la société BLUE GREEN SNC. À cette occasion, une liste de questions et de demandes d'amélioration de l'offre a été transmise par la Commune au candidat.

La société a répondu à ces demandes et présenté son offre finale le 14 janvier 2026. Celle-ci répond aux exigences techniques et économiques de la Commune pour assurer une gestion optimale du contrat de concession portant sur le golf de Pléneuf-Val-André.

Après examen du dossier par le groupe de travail « négociation » en date du 15 janvier 2026, il ressort que l'offre est satisfaisante.

Conformément aux dispositions du contrat, le délégataire s'engage, à ses frais, risques et périls, à assurer le service public de l'exploitation du golf et de ses équipements connexes. À ce titre, il aura notamment pour missions :

- le développement de la notoriété du site et la maximisation de sa fréquentation, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- l'exploitation des équipements en parfaite coordination avec la Commune, afin de favoriser l'accès et le développement de cette activité.

Conformément à l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414 et suivants et R.1411-1 et suivantes,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R3126-1 et R3126-14,

Vu la délibération du 15 décembre 2008 portant décision de principe pour le recours à la délégation de service public pour la gestion du Golf de Pléneuf-Val-André,

Vu la convention de délégation de service public par voie d'affermage portant sur la gestion et l'exploitation du golf communal et de ses équipements connexes, d'une durée de 15 ans, à compter du 1er octobre 2009, et le choix de la Société BLUE GREEN comme délégataire,

Vu la délibération n° D084-2024 en date du 4 juillet 2024 portant prolongation de la convention de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du golf communal et de ses équipements connexes pour une durée de 19 mois, à compter du 30 septembre 2024 soit jusqu'au 30 avril 2026,

Vu la délibération n° D044-2025 en date du 24 avril 2025 autorisant le lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public portant sur la gestion la gestion et l'exploitation du golf communal et de ses équipements connexes,

Vu le rapport adressé à l'ensemble des membres du Conseil municipal en date du 12 février 2026,

Considérant la nécessité de garantir le service public du Golf de Pléneuf-Val-André,

Considérant qu'au cours de la procédure, des négociations ont été engagées avec la Société BLUE GREEN SNC,

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL011_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Considérant qu'au regard des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation et des exigences du dossier de consultation, l'offre finale du soumissionnaire BLUE GREEN SNC est apparue satisfaisante,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le choix de la Société BLUE GREEN SNC comme délégataire du Golf de Pléneuf-Val-André pour une durée de 4 ans, à compter du 1er mai 2026.**
- **Approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes pour la gestion et l'exploitation du golf communal et de ses équipements connexes.**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de délégation le contrat de délégation de service public avec ladite Société et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération et à faire exécuter tous les actes en découlant.**

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.